

**CA15 08 0001**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 janvier 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA15 08 0002**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 6 janvier 2015.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 6 janvier 2015.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0003**

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 11 décembre 2014 et de la séance spéciale du 22 décembre 2014.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la de la séance générale du 11 décembre 2014 et de la séance spéciale du 22 décembre 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0004**

**Première période de questions du public, à 19 h 32**

Aucune question de fut posée.

---

**CA15 08 0005**

Soumis sommaire décisionnel numéro 114378033 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales et divers ouvrages temporaires sur le boulevard Henri-Bourassa.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 6 janvier 2015*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales et divers ouvrages temporaires sur le boulevard Henri-Bourassa relativement au projet de développement Bois-Franc, phase 4.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
  - Un représentant de la Division du greffe et des ressources matérielles
  - Un représentant de la Division de la voirie

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0006**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146685002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0007**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673034 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement du contrôle de la balance des travaux publics - Demande de soumissions 14-016.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	Montant Volet 1	Montant Volet 2
<b>Balances Universelles</b>	<b>60 349,06 \$</b>	<b>12 756,48 \$</b>
Balances Industrielles Montréal	66 186,50 \$	11 933,25 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Balances Universelles** le contrat pour le volet 1 des travaux de remplacement du contrôle de la balance des travaux publics, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 décembre 2014, totalisant la somme de 60 349,06 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146673034 : 55 106,73 \$) :

6430.3010003.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001

ADOPTÉ.

*Le 6 janvier 2015*

**CA15 08 0008**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression des publications 2015 - Demande de soumissions 14-14046.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>9027-6502 Québec inc. (Imprimerie F.L. Chicoine)</b>	96 205,33 \$ (corrigé)
Imprimerie Norecob inc.	97 516,05 \$ (non conforme)
Imprimeries Transcontinental inc.	103 586,73\$ (corrigé)
Imprimerie Solisco inc.	109 479,20 \$
Payette & Simms inc.	118 354,12 \$

ATTENDU qu'un ajout de pages est à prévoir dans l'un des six bulletins;

ATTENDU que le coût total incluant l'ajout de pages a été calculé dans le respect des estimations fournies par l'imprimeur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **9027-6502 Québec inc. (Imprimerie F.L. Chicoine)** le contrat pour l'impression des publications 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 novembre 2015, totalisant la somme de 102 697,43 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146121008) :

2430.0010000.304755.01801.53802.014031.0000.000000.000000.000000.000000	33 972,13 \$
2430.0010000.304705.07001.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000	52 988,52 \$
2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000	3 407,89 \$
2430.0010000.304704.04331.53802.014031.0000.000000.000000.000000.000000	3 407,89 \$

ADOPTÉ.

**CA15 08 0009**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121007 relatif aux placements publicitaires 2015.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doivent faire la promotion de divers événements, activités et services offerts aux citoyens;

ATTENDU que la Direction des services administratifs et du greffe ainsi que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises doivent publier tous les avis publics légaux ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande ouverte de 136 000 \$ en faveur de Médias Transcontinental S.E.N.C. pour les placements publicitaires 2015.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1146121007) :

2430.0010000.304755.01801.53801.014024.0000.000000.000000.000000.000000	47 939,50 \$
2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000	6 848,50 \$

*Le 6 janvier 2015*

2430.0010000.304701.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000	41 090,99 \$
2430.0010000.304720.07289.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000	17 349,53 \$
2430.0010000.304729.06101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000	5 478,80 \$
2430.0010000.304704.04331.53801.014024.0000.000000.000000.000000.00000	5 478,80 \$

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0010**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231018 relatif à la publication d'appel d'offres pour l'année 2015.

ATTENDU que la publication dans le journal La Presse cible de façon adéquate les fournisseurs potentiels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 30 000 \$ en faveur de La Presse pour la publication des appels d'offres pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143231018 : 27 394 \$ \$) :

2430.0010000.304701.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0011**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818002 relatif à une entente avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080883 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du 4 décembre 2012 et octroyant à la firme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (CSPCA) le contrat pour le service de fourrière pour animaux pour deux ans;

ATTENDU que le contrat se terminera le 31 janvier 2015;

ATTENDU qu'en conformité avec la Loi des cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec l'organisme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) – SPCA, organisme sans but lucratif, a été négociée pour le renouvellement du service de refuge pour animaux de l'arrondissement à partir de février 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver l'entente de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux, du 1er février 2015 au 31 janvier 2018, pour un montant de 318 312 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier -CTA1140818002 : 318 312 \$) :

2430.0010000.304740.02805.54590.014447.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0012**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121009 relatif aux services postaux pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

*Le 6 janvier 2015*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2015.
- 2.- D'autoriser une dépense de 102 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CT1146121009: 93 139,60 \$) :  
2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0013**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121010 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2015.
- 2.- D'autoriser une dépense de 41 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CT1146121010: 37 438,47 \$) :  
2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0014**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818024 relatif à une dépense maximale additionnelle en faveur de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux.

ATTENDU la résolution numéro CA 12 080883 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 4 décembre 2012 et approuvant l'entente de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux du 1er février 2013 au 30 janvier 2015 au montant de 210 000 \$;

ATTENDU une erreur dans l'imputation des fonds du contrat précédent ayant conduit à un manque de fonds pour réceptionner la dernière facture (janvier 2015);

ATTENDU que ladite entente prévoit également un ajustement annuel selon l'IPC région Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale additionnelle de 6 103,26 \$ en faveur de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux du 1er février 2013 au 30 janvier 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818024 : 6 103,26 \$) :  
2430.0010000.304740.02805.54590.014447.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 6 janvier 2015*

**CA15 08 0015**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818025 relatif à une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation, la mise en valeur et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2015.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour les travaux de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2015, et une subvention de 20 000 \$.

2.- D'autoriser une dépense de 47 143,38 \$ pour les travaux d'entretien dudit boisé.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818025 : 63 048,19 \$) :

2430.0010000.304740.03101.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0016**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146879001 relatif à une dépense pour la réalisation du programme Mon école écolo 2015.

ATTENDU le programme Mon école écolo mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

ATTENDU que dans le cadre de l'ouverture de la Bibliothèque du Boisé et de l'édition 2013-2014 du programme Mon école écolo, un mandat a été confié à GUEPE pour faire découvrir aux élèves de niveau primaire la nouvelle bibliothèque et ses composantes LEED;

ATTENDU que le projet a permis de rejoindre 82 classes, plus de 1 700 élèves, et qu'il a été retenu comme finaliste dans le cadre du concours les Phénix de l'environnement 2014;

ATTENDU que le projet sera reconduit en 2015 mais auprès des écoles secondaires;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une dépense maximum de 10 349 \$ en faveur du Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUÊPE) pour la réalisation du programme Mon école écolo 2015.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146879001: 10 349\$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0017**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146879002 relatif à l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé.

ATTENDU que les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé mettent à la disposition de leurs usagers environ 400 titres différents de revues, journaux et de bases de données spécialisées répondant aux besoins d'une clientèle variée, francophone, anglophone et allophone, adultes et jeunes;

*Le 6 janvier 2015*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour un montant maximal de 107 000 \$.
- 2.- D'en autoriser le paiement en 2015.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146879002) :
 

2430.0010000.304722.07231.56513.015033.0000.000000.000000.000000.000000	91 000 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015032.0000.000000.000000.000000.000000	16 000 \$

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0018**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146879003 relatif à la liste des librairies (fournisseurs) et à l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2015.

ATTENDU que les sommes prévues en 2015 pour l'acquisition de biens culturels sont estimées à 718 500 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver la liste non exhaustive des librairies et fournisseurs pour l'achat de biens culturels dédiés aux bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et Du Boisé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des librairies (fournisseurs) pour l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2015.
- 2.- D'approuver une dépense de 718 500 \$.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1146879003) :
 

2430.0010000.304722.07231.56513.015029.0000.000000.000000.000000.000000	524 300 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015028.0000.000000.000000.000000.000000	103 600 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015078.0000.000000.000000.000000.000000	13 600 \$
2430.0010000.304722.07231.56513.015079.0000.000000.000000.000000.000000	77 000 \$

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0019**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231020 relatif à la retenue des services d'un avocat dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU que l'article 573 de la Loi sur les cités et villes soustrait du processus d'adjudication des contrats par voie de soumission ceux nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

ATTENDU que des situations litigieuses avec l'entrepreneur exécutant les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent nécessitent une assistance juridique;

ATTENDU que Me Marilyse Racicot, de la firme Racicot Chandonnet jouit d'une expertise importante en matière de relations contractuelles;

*Le 6 janvier 2015*

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services de Me Marilyse Racicot, de la firme Racicot Chandonnet, dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent, pour un montant maximal de 50 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143231020: 45 656 \$) :  
2430.0010000.304700.01203.54302.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0020**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146685003 relatif à l'offre du Service de la concertation des arrondissements d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire pour l'année 2015.

ATTENDU la résolution numéro CM14 1124 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 25 novembre 2014 et offrant aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015;

ATTENDU la résolution numéro CE14 0167 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 12 février 2014 et concluant avec Coupes Forexpert inc. une entente-cadre de mars à novembre 2014, avec une option de prolongation d'une année, pour la fourniture de service de déchiquetage sur place et collecte des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne (appel d'offres public 13-13252);

ATTENDU que l'offre de service de la Ville permettra une uniformisation des activités et des économies d'échelle;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre du Service de la concertation des arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0021**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378034 relatif à l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015.

ATTENDU la résolution numéro CM14 1035 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 27 octobre 2014 et offrant aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017;

ATTENDU que le choix des rues sera de la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme, alors que la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des projets seront pris en charge par la Direction des infrastructures.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est



*Le 6 janvier 2015*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0022**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1143231011 relatif à une modification à apporter à la résolution numéro CA14 080591 relative au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels visant le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080591 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2014 et autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels visant le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID pour le projet de gestion intégrée des documents, et nommant les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la composition des membres du comité de sélection qui étudiera les propositions;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le numéro de soumission 14-515 indiqué à l'intervention des Services administratifs et du greffe par le numéro de soumission 15-503;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier la dernière ligne du paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'elle se lise comme suit:

« - un représentant de la Division de la gestion des documents, des archives et de l'accès à l'information du Service du greffe. »

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0023**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1142314007).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 novembre et le 31 décembre 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 31 décembre 2014 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0024**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 145, rue Laperrière dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

*Le 6 janvier 2015*

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20141201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 décembre 2014 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 145, rue Laperrière dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition d'appliquer le même revêtement de déclin de fibrociment sur les murs extérieurs du vestibule latéral existant, actuellement en vinyle et d'appliquer de l'aluminium de même ton que le fibrociment.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0025**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152012 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5500, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant donnant sur le boulevard Henri-Bourassa.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20141203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 décembre 2014 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5500, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant donnant sur le boulevard Henri-Bourassa, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0026**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152018 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 750, boulevard McArthur dans la zone I14-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

*Le 6 janvier 2015*

ATTENDU qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20141204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 décembre 2014 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 750, boulevard McArthur dans la zone I14-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0027**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144509001 afin d'approuver un projet particulier autorisant la construction d'un campus corporatif formé d'un ensemble de bâtiments occupant une partie du quadrilatère formé par les rues Cohen, Marc-Blain, le boulevard Poirier et la route Transcanadienne, lots numéros 1 164 165, 1 164 172 et 1 164 206 du cadastre du Québec dans les zones B06-002 et B06-013 en vertu du Règlement numéro RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter cette demande à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0028**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 145, rue Laperrière dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

*Le 6 janvier 2015*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 145, rue Laperrière dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- 1.- avoir un retrait de la façade de l'agrandissement par rapport au plan de la façade de l'habitation qui permet d'assurer une bonne transition;
- 2.- favoriser un mur de fondation avec semelles pour tout l'agrandissement pour une meilleure qualité et durabilité du projet;
- 3.- favoriser des panneaux d'aluminium en insertion de même ton de couleur beige que le fibrociment proposé.

La façade et une partie du mur latéral sont recouverts de brique rouge récupérée et de déclins de fibrociment de couleur beige pour la partie latérale et arrière, alors que les panneaux d'aluminium de même ton de beige sont au coin arrière dans le prolongement des fenêtres. La toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte tels qu'existant, ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0029**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création du lot 5 504 277 en front du boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création du lot 5 504 277 en front du boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0030**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 2323, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 2323, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de favoriser une pierre d'un seul ton de couleur.

*Le 6 janvier 2015*

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre de couleur « Nuancée beige Amboise » de la compagnie Permacon et de déclin de fibrociment de couleur « Brun terre » de la compagnie Plycem USA, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0031**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'établissement situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'établissement situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition que les dimensions de l'enseigne perpendiculaire soient réduites.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0032**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures et installer une enseigne sur le bâtiment commercial situé aux 871 et 873, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130408);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures et installer une enseigne sur le bâtiment commercial situé aux 871 et 873, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de respecter la largeur de la fenêtre.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0033**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 785, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5 g) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121006);

*Le 6 janvier 2015*

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 785, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0034**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création du lot 5 604 259 en front de la rue Claude-Henri-Grignon dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 3 décembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création du lot 5 604 259 en front de la rue Claude-Henri-Grignon dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0035**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143768001 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'une enseigne au 685, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5 j) de la séance tenue le 2 février 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'une enseigne au 685, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 8 décembre 2014.

ADOPTÉ.

---

*Le 6 janvier 2015*

**CA15 08 0036**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143768002 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 1542, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5 b) de la séance tenue le 5 novembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20141102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 1542, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis modifiés en date du 4 décembre 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0037**

Le règlement numéro RCA15-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1143231021).

ATTENDU qu'à la séance spéciale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 (CA14 080692);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2015.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0038**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement sur les tarifs.

---

**CA15 08 0039**

Le règlement numéro RCA15-08-2 autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1142410007).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2014, le conseiller Francesco Miele a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs (CA14 080755);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ième</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**Le 6 janvier 2015**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-2 autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0040**

Le règlement numéro RCA15-08-3 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1142410006).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2014, le conseiller Francesco Miele a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs (CA14 080754);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-3 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0041**

Le règlement numéro RCA15-08-4 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1142410005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2014, le conseiller Francesco Miele a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs (CA14 080753);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-4 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'ameublement et d'équipement de bureau.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0042**

Soumis à la séance générale du 6 janvier 2015 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, une lettre d'intention afin de déterminer une zone de conservation sur la propriété de Morguard Investments Inc.

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation 22 faite par Morguard Investments Inc. en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la réalisation de travaux dans des milieux humides sur les lots 2 153 037 et 2 153 039 en plus d'une partie des lots numéros 2 482 898 et 2 482 894 ;



*Le 6 janvier 2015*

ATTENDU la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) requérant de l'arrondissement son engagement à accorder un statut de zone de conservation aux aires de compensation du projet Morguard Investments Inc. et de délimiter, durant les travaux, les zones sensibles afin que la machinerie ne puisse y accéder ;

ATTENDU les recommandations favorables de la Directrice de l'arrondissement et du Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à cet effet.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'engagement de l'arrondissement de Saint-Laurent à :

1. accorder, dans un délai de 12 à 24 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC, un statut de zone de conservation aux aires de compensation du projet, tel qu'illustré sur le plan annexé intitulé « Délimitation des milieux humides », préparé par la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., en date du 31 octobre 2014 ;
  2. délimiter, durant les travaux, les zones sensibles afin que la machinerie ne puisse y accéder ;
- et ce, afin de pouvoir obtenir le certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC et entreprendre les travaux le plus rapidement possible.

ADOPTÉ.

---

CA15 08 0043

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 09**

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée à l'effet qu'en 2014:

- l'arrondissement a franchi le cap des 100 000 citoyens
- des bornes électriques ont été installées dans deux stationnements municipaux.

En 2015 sont prévus :

- la construction de l'éco-centre de Saint-Laurent
- la nouvelle collecte des matières organiques
- la mise en place de l'Éco-Campus Hubert-Reeves

Les dates à retenir sont les suivantes :

- la collecte des sapins aura lieu jusqu'au 23 janvier selon l'horaire de la collecte des matières recyclables
- les Fêtes d'hiver auront lieu le 8 février au parc Cousineau.

Les membres du conseil offrent leur meilleurs vœux à l'assemblée pour la nouvelle année.

---

CA15 08 0044

**Deuxième période de questions du public, à 20 h 13**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

*Monsieur Frédérick Bélisle, du 2225, du Chinook :*

- Le Centre commercial Henri-Bourassa : quel est l'échéancier?

*Réponse (Alan DeSousa) : le dossier est dans les mains des promoteurs ainsi que l'échéancier.*

*Réponse (Éric Paquet) : IGA vise une construction en 2015.*

- Quel est l'échéancier de la phase 3A3 du parc Bois-Franc.?

*Réponse (Alan DeSousa) : les travaux débutent cet été, de la partie ouest en premier puis vers l'est.*

*Le 6 janvier 2015*

**CA15 08 0045**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---